

SOUAL Yves Marcato et Irénée Garric s'occupent bénévolement des chemins de randonnée depuis 10 ans.

Aux petits soins des sentiers

Ils connaissent les sentiers comme leur poche. « Il y a 10 ans. Les chemins étaient à l'abandon... » lance Yves Marcato. En 2001, avec Irénée Garric ils faisaient partie de l'équipe municipale : « On a fait les chemins avec les jeunes de la Communauté de communes pour débroussailler un peu », poursuit-il. Ils s'occupent aujourd'hui de deux chemins, le chemin des pigeonniers (3h-3h30 de marche), et le chemin des grenouilles (2h-2h30) « La grenouille est sur le blason de Soual, c'est l'un des premiers chemins », rappelle Irénée Garric.

Au palmarès des deux communes, le balisage des chemins, le débroussaillage des routes « Ça peut être dangereux avec les routes, les racines », précise Irénée Garric. « C'est l'affaire de 2-3 jours par an », lance modestement Yves Marcato. Le balisage des routes s'est fait lui en un jour. Ces deux amoureux



Yves et Irénée aimeraient créer un chemin de randonnée intercommunal, ce

de leur commune, et de la marche ont eu envie de relancer un projet : « Un beau parcours, une belle boucle qui passerait par Les Gauthiers, Verdalle, Viviers-lès-Montagnes, Saix, la base de loisirs, avant de revenir à Soual », explique Yves Marcato devant un plan détaillé. « Si on fait cette route, cela rendrait service à la communauté », selon Irénée Garric. Un projet

qui séduit Robert Didier, de la commission environnement de Soual, qui soutient matériellement les deux hommes dans l'entretien des chemins pédestres : « C'est une bonne idée, qui était en panne depuis 2007 ».

« Il y a aussi un passage où ça coince, à un endroit où un monsieur a du bétail » selon Yves Marcato. Robert Didier a

une solution : « Cette personne nous permet de passer en bordure de son champ ; on pourrait mettre des piquets assez larges pour que les gens passent mais pas les bêtes ». En attendant, les deux amis continuent à pratiquer la randonnée avec leur petit groupe de 75 licenciés le dimanche.